

**Circulaire Sarkozy :  
Chronique de  
milliers d'expulsions annoncées**

La circulaire Sarkozy du 31 octobre 2005 adressée aux préfets est la mise en musique de ses déclarations au Monde de la semaine précédente.

Le Ministre en a rabattu dans la forme et dans le ton. Les expulsions des jeunes majeurs scolarisés et des parents sans papiers d'enfants scolarisés sont officiellement suspendues jusqu'aux grandes vacances afin de permettre aux élèves d'achever leur année scolaire. Là où la police recevait l'ordre d'interpeller des enfants dans des écoles ou des colonies de vacances, il lui est maintenant recommandé « *d'éviter [...] des dé-marches dans l'enceinte scolaire ou dans ses abords* ». Enfin, alors qu'un mois plus tôt, M. Sarkozy enjoignait aux Préfets de « *savoir résister aux pres-sions de tels ou tels collectifs ou coordinations qui ne représentent qu'eux-mêmes* », il leur demande aujourd'hui de nouer « *un dialogue constructif* » avec eux. Un peu d'eau dans le vin mauvais de l'arrogance ministérielle, mais rien de plus.

C'est, à n'en pas douter, la crainte de voir s'amplifier les dizaines et des dizaines de mobilisations d'établissements scolaires mais aussi de villages, de quartiers, de villes entières parfois, qui ont conduit le ministre à ces quelques mesures. L'hommage du vice à la vertu en quelque sorte, et une satisfaction pour toutes celles et ceux qui se sont dressés contre l'injustice. Mais c'est un recul en trompe l'œil.

Car le Ministre ne cède rien quant au fond. Contrairement à ce qu'il voudrait suggérer, sa circulaire ne répond en rien aux attentes de ceux qui se sont révoltés contre les drames engendrés par la politique du gouvernement en matière d'immigration.

D'abord parce qu'elle reste dans la logique du cas par cas, dans le cadre d'une législation qui fait du droit au séjour une exception, de la défiance et de la répression vis à vis des étrangers la règle.

Ensuite parce que certaines préfectures ignorent superbement l'engagement public de suspension des expulsions de jeunes scolarisés et de leurs familles jusqu'en juin. C'est ainsi que plusieurs préfectures (Paris, Cher, ...) ont ordonné le placement en rétention et programmé l'expulsion de plusieurs pères d'enfants scolarisés et de jeunes étudiants après la promulgation de la circulaire Sarkozy. Preuve qu'entre les affichages médiatiques du ministre de l'intérieur et la réalité du terrain, il risque d'y avoir un gouffre. Le sursis annoncé ne sera donc accordé que si les autorités sont placées sous haute surveillance.

De plus, aucun titre de séjour permettant de travailler, pas même provisoire, n'est accordé aux familles d'enfants scolarisés. Reconnaître aux élèves le droit

(Suite page 2)

**RENCONTRES  
RESF**

**3 décembre 2005**

**Samedi 3 décembre, à Paris, salle du SNUIPP, 12 rue Cabanis (75014), métro Glacière, de 9h30 à 17h, rencontre des militants RESF.**

**Pour se connaître  
Partager les expériences**

**Discuter de la situation actuelle, de celle des mois à venir et de l'échéance du mois de juin 2006 fixée par la circulaire Sarkozy**

**Un ordre du jour plus précis est en cours d'élaboration. Il sera transmis dans les prochains jours. Envoyer suggestions à**

**(educsansfrontieres@free.fr)**

**D'ores et déjà, réserver cette date, transmettre les inscriptions, les demandes d'hébergement à l'adresse mail du RESF**

**REUNION**

**RESEAU EDUCATION  
SANS FRONTIERES**

**Judi 24 novembre  
18h30**

**Siège FCPE**

**108 avenue Ledru-  
Rollin**

**Métro :**

**Gare de Lyon, ou Bastille**

(Suite de la page 1) *Circulaire Sarkozy*

d'achever leur année sans donner aux parents celui de les faire vivre décemment en travaillant est pure hypocrisie. Reste l'essentiel : quand bien même elle serait réellement appliquée, la circulaire Sarkozy n'aboutit qu'à reporter les échéances de quelques mois. Face à la multiplication des mobilisations, le ministre a choisi de gagner du temps... en condamnant les jeunes et les familles à vivre dans l'angoisse d'une expulsion annoncée à l'été.

C'est inacceptable pour ceux qui sont directement touchés et pour ceux qui les soutiennent. Personne ne peut comprendre comment des expulsions déclarées inhumaines en octobre deviendraient tolérables en juillet.

Le calcul du ministre est condamné à l'échec. Son sursis n'est pas une concession, c'est un piège. Les établissements et collectifs mobilisés ne s'y laissent pas prendre. Ils revendiquent toujours la régularisation pure et simple des jeunes et des familles. Et, à n'en pas douter, ils le feront de façon de plus en plus pressante au fur et à mesure que le couperet de la fin juin approchera. Monsieur Sarkozy a préparé un printemps et un été chauds.

Communiqué RESF du 7 11 2005

## **Depuis les déclarations de Sarkozy et la circulaire du 31 octobre 2005, les maintiens ou les placements en rétention de jeunes et de parents d'enfants scolarisés continuent**

### **Monsieur SOROCEAN**

**Serghei**, de nationalité moldave a été placé en rétention au centre de Vincennes le 31/10/2005 par la Préfecture de Police de Paris, en vue de l'exécution d'un APRF datant du même jour. Mr SO-ROCEAN est en France depuis 5 ans, sa femme l'a rejoint un an après avec leur fille Irina qui a 8 ans, qui est scolarisée depuis 3 ans et qui est actuellement en classe de CE2 dans une école pari-

## **En guise de conclusion provisoire sur une affaire dont on n'a pas fini de parler**

Depuis les premières annonces du gouvernement et la publication de la circulaire, les placements en rétention de parents d'enfants scolarisés se sont poursuivis au même rythme ; sans que le discours officiel ait la moindre influence sur le ronronnement quotidien de la machine à expulser. Parmi les multiples effets d'annonce et coups médiatiques de leur ministre, les fonctionnaires de l'intérieur savent donc repérer ce qui relève de réelles consignes gouvernementales. Entre une circulaire largement médiatisée, rappelant pour la énième fois aux préfets leur pouvoir de « régularisation humanitaire », et les ordres chiffrés de reconduite à la frontière, l'administration sait ce qu'elle doit suivre.

**Qu'en conclure de notre côté ?**

**Que cette circulaire, comme tous les autres signes d'apaisement qui seront donnés au cas par cas, ne sont que leurres et poudre aux yeux tant qu'un véritable processus de régularisation collective ne sera pas engagé. Qu'en attendant cette issue, il va falloir continuer de batailler individuellement et de placer le « gouvernement » devant ses contradictions. Les exemples suivants l'attestent. La circulaire du ministre n'est appliquée que quand –et parce que– il y a mobilisation. C'est proprement inacceptable. Si le gouvernement leur reconnaît à des familles le droit de demeurer en France jusqu'en juin, il n'a pas à les persécuter, les placer en garde à vue puis en rétention indûment avec la somme d'angoisse et d'inquiétude que cela provoque chez les adultes et les enfants. D'autre part, il est tout de même étonnant de voir des ministres qui n'ont que la loi à la bouche... ne pas hésiter à violer leurs propres textes quand ça ne se sait pas ! Enfin, qu'advient-il de tous ceux et toutes celles qui, expulsés en express et à la sauvette, ne parviennent pas à se faire connaître ?**

sienne. Ce couple a également un fils de 2 ans 1/2.

### **Monsieur ZHANG Chang**

**Song** est en France depuis 1998. Il a été arrêté pour le délit d'"Emission de bruits sur la voie publique gênant la tranquillité du voisinage (cris et vocifération)" !. Il a ensuite été placé en rétention administrative par le Préfet de police de Paris sur la base d'un APRF du 3 novembre 2005. Il vit en France avec sa femme et ses deux enfants tous les deux scolarisés : Z H A N G , née le 9 juillet 2002, scolarisée à l'école maternelle Vicq d'Azir (Paris 10<sup>ème</sup>) et Jianjing ZHANG né le 13 mars 1994 et scolarisé dans la même école depuis plus de trois ans.

**Monsieur ZHENG** est également en France depuis 1998. Il a été interpellé le 2 novembre 2005 au métro

Arts et Métiers puis placé en rétention. Ses enfants sont venus le rejoindre en France il y a deux ans : Florence ZHENG, née le 21 avril 2000 est en Grande Section de maternelle à l'Ecole Casanova à Romainville et Fangshu ZHENG né le 27 octobre 1992 est scolarisé en 6<sup>ème</sup> au Collège Courbet de Romainville.

### **Monsieur ZHENG Ming-Chong**

de nationalité chinoise est arrivé en France en 2001. Il est marié à une femme chinoise également sans titre de séjour et est le père d'un garçon de 13 ans, Guoyu -né le 2 août 1992-, scolarisé depuis le début de l'année au collège Henri le 20<sup>ème</sup> à Paris. Il est également le père d'une petite fille de 3 ans Sylvie, atteinte d'une pathologie d'une exceptionnelle gravité.

**LIBERE**

**LIBERE**

**LIBERE**

**César Lubaki**, ressortissant angolais de 35 ans, père d'un petit garçon de quelques jours et d'une fillette de 3 ans, scolarisée à l'école maternelle de Mainvilliers. La femme de César, Elise, réfugiée politique congolaise (RDC) est titulaire d'une carte de séjour de dix ans.

A l o r s que son mari a été interpellé en plein après-midi, elle n'a été informée que vers 21 heures. Bouleversée, elle a fait un malaise et a dû être hospitalisée avec son bébé.

Suite à un APRF pris par la préfecture d'Eure et Loir, César Lubaki a été placé en rétention à Rouen. C'est la seconde fois qu'il se trouve en rétention. Il a déjà été arrêté en janvier 2004. Ayant refusé d'embarquer, il a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

**Hervé Bassilekin** est un jeune camerounais né le 22 juin 1978. Il est retenu au centre de rétention de Paris Palais de Justice depuis le 28 octobre 2005 sur la base d'un arrêté de reconduite à la frontière du même préfet de Paris.

Il vit en France depuis 2001. Il a 2 soeurs françaises. Sa mère est en France avec un titre de séjour. Sa petite soeur de 14 ans également en France est trisomique et suit donc un encadrement spécialisé. Il n'a plus d'attaches au Cameroun, n'ayant pas connu son père.

## **Petite chronique d'une affaire rondement menée**

Jeudi 10 novembre, 10h45. Caroline, (Cimade Mesnil Amelot) prévient RESF de la rétention d'une jeune malgache de 18 ans, Viviane, dont l'expulsion vers Madagascar est programmée pour le lendemain 11 novembre à 9 h. Elle vit en France depuis 2 ans avec son frère chez un oncle qui exerce leur tutelle légale et est scolarisée dans un lycée de Decize. Elle veut refuser d'embarquer.

L'APRF a été pris par la préfecture du Val d'Oise et mis à exécution par la préfecture de la Nièvre. Elle a reçu une convocation lundi, s'y est rendue mercredi et a été embarquée immédiatement, téléphone confisqué.

- 11h.00 : RESF téléphone au cabinet du ministre de l'intérieur. Le conseiller est réunion

- 11h 05 : Appel de RESF au Proviseur : il est au courant, a contacté la préfecture de la Nièvre qui ne veut rien entendre. On l'informe du contenu de la circulaire Sarkozy du 31 octobre. Il est d'accord pour rappeler la préfecture, et le ministère de l'intérieur. Il transmet le numéro d'un professeur de Viviane .

- 11h 30 : Contact avec le salle des profs du lycée : d'abord un professeur de Viviane, consterné, puis un collègue syndicaliste, tout aussi indigné et qui se demande que faire. Réponse : il reste l'après-midi pour mettre le lycée en grève, après ça sera trop tard ...

- 12 h.00 : Le Proviseur du lycée rappelle, il a téléphoné à

Arrivé en 2001, il a passé son bac avec le CNED. Il s'est ensuite inscrit en DEUG informatique à Jus-sieu et a obtenu sa première année. Il s'est ensuite inscrit en DEUST à l'Université d'Orsay. Il poursuit ses études et a obtenu une autorisation de re-

cette doublement année 2005/2006.

Malgré ces éléments qui tendent à prouver, non seulement son courage, mais surtout son droit à une vie privée et familiale en France, il est menacé d'expulsion à court terme puisqu'il s'est trouvé un juge administratif pour rejeter son recours et conforter l'acharnement répressif de la préfecture.

**Monsieur DIABY**, père de deux enfants scolarisés (Ecole 51 rue de la Goutte d'Or à Paris), est maintenu en rétention à Vincennes depuis le jeudi 20 octobre sur décision de la Préfecture de Police de Paris. Ce ressortissant malien séjourne en France depuis 13 ans, une durée largement supérieure à celle ouvrant normalement droit à

une régularisation. Ses frères et sœurs vivent en France de manière régulière. Sa femme l'a rejoint en 2000, elle est actuellement en cours de régularisation (convocation à la Préfecture en janvier 2006) car toute sa famille directe réside en France. Les enseignants et les parents d'élèves de l'école des enfants de Monsieur Diaby ont fait part au Préfet de police de leur incompréhension devant ces faits et ont exprimé leur solidarité avec la famille par un courrier et en se déplaçant en nombre (53 personnes) le 25 octobre au Tribunal administratif de Paris.

**Mme Mayra MORAN**, ressortissante vénézuélienne, est au centre de rétention du palais de Justice depuis le 2 novembre 2005. Elle est en France depuis 2001. Son mari, Mr REYES et ses 4 filles l'ont rejoint. Elles sont scolarisées : Licet REYES née en 91 est en 4ème au collège André Malraux d'Asnières, Doli REYES, née en 94, Gabriela née en 97 (CE2) et Jocelyne née en 99 (CP) sont à l'école St Exupéry de Bois Colombes. Leur fils cadet, Robert est né en France.

l'Inspection Académique qui est intervenue auprès de la préfecture : nouveau refus des autorités

12h 20 : Le cabinet du ministre rappelle : on lui fait part de toutes les informations disponibles sur le cas, de notre indignation, de la perspective de la grève au lycée et de la très large médiatisation en cas d'expulsion.

..12h 25 : Message à la FSU

- 12h30 : information de quelques journalistes qui vont appeler le cabinet du ministre

-12h35 : A nouveau, un professeur du lycée : ça paraît difficile de faire une action dans l'après midi, le délai est court. Une réunion est prévue pour lundi. Réponse : lundi l'avion sera parti !!!!!, et vous serez en classe devant les copains de Viviane ...

- 14 h20 : appel des professeurs : le lycée se met en grève

- 14h 45 : Appel du Proviseur : PROCÉDURE SUSPENDUE, VIVIANE SERA DEMAIN à DECIZE. CHAMPAGNE

- 16h30 : Viviane libérée téléphone pour remercier

Moralité de cette histoire :

1/ Il faut plus de 10 jours à une circulaire pour cheminer de Paris à Nevers, moins de 2 heures pour faire bouger les acteurs concernés et passer de la consternation à l'action, 2 minutes pour libérer Viviane.

2/ Les autorités espèrent peut-être profiter de la focalisation des regards sur la question brûlante des banlieues pour tenter dans le secret d'expulser quelques jeunes de plus, et gagner ainsi quelques points au mérite. Raté !

## RESF MOSELLE

Contact : [resf57@wanadoo.fr](mailto:resf57@wanadoo.fr) / [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)  
C/o LDH 3, rue Gambetta 57 Metz  
Tel.0687951720/0673556961

### COMMUNIQUE 18 NOVEMBRE

Kayantan, un jeune Sri Lankais de 16 ans, scolarisé depuis 1 an 1/2 à Sarreguemines et sa maman (le père a été porté disparu) ont été arrêtés le 10 Novembre sur ordre de la Préfecture de Moselle, ont passé 2 jours en garde à vue à l'hôtel du Nord à Metz, puis ont été conduits en Centre de rétention à Rouen. Ils ont ensuite été libérés ce vendredi 18 Novembre à 10H suite à l'intervention du Réseau Education Sans Frontières qui est intervenu auprès du Ministère de l'Intérieur.

Suite à la mobilisation du Réseau Education Sans Frontières contre les expulsions d'enfants et de familles, Mr. Sarkozy a en effet envoyé une circulaire aux Préfectures invitant entre autres celles-ci à ne pas expulser des familles dont les enfants sont scolarisés depuis plusieurs mois... avant la fin de l'année scolaire ! Petite victoire pour le RESF (qui ne compte évidemment pas en rester là...), mais qui n'est même pas respectée par certaines préfectures! Le Réseau Education Sans Frontières a rappelé au Ministère ses engagements.

L'enfant a pleuré de joie en appelant la nouvelle de sa libération. Il n'en reste pas moins qu'un immense gâchis aurait pu être évité.

La semaine internationale des Droits de l'Enfant vient de se terminer. Si le Réseau Education Sans Frontières de Moselle se félicite qu'un gros travail de sensibilisation soit effectué à propos des Droits de l'Enfant, nous voudrions rappeler que les droits fondamentaux de l'Enfant sont encore loin d'être respectés dans notre département !

A l'heure où la ville de Metz vient de signer la charte "Ville amie des enfants" avec l'Unicef et l'Association des Maires de Moselle, à l'heure où la ville de Metz plante " l'arbre des Droits de l'Enfant " dans un centre multi-accueil messin, à l'heure où Sarreguemines et Bitche font la course pour l'obtention du titre de la ville la mieux fleurie, nous voudrions rappeler que les paroles et les symboles ne peuvent effacer la réalité qui s'étale devant nos yeux.

Que pense Kayantan, ce jeune Sri-Lankais tout juste libéré, arrêté à Sarreguemines et enfermé à 600 km de là dans un centre de rétention, du Droit à la Protection, du droit d'être respecté. Suite à l'intervention du Réseau Education Sans Frontières, il a été libéré avec sa maman, mais en étant jeté sur le trottoir, ayant perdu son logement, à 15 km d'une gare, sans argent, dans un froid hivernal ! Heureusement que la solidarité reprend le relais !

Où sont les droits fondamentaux de rêver, de rire et de jouer, et aussi de donner son avis ? Qu'en pensent ces deux fillettes angolaises et leur petit frère de 1 mois entassés avec leurs parents dans une petite chambre de l'hôtel du Nord à Metz ?

Le droit d'avoir une éducation, le droit à l'égalité, le droit d'être soigné ? C'est sans doute ce que vivent ces 2 jeunes garçons arméniens qui ne sont toujours pas scolarisés et tournent en rond dans leur chambre de Formule 1 avec des repas froids, aucune possibilité de suivi médical ! ....Et cette autre enfant à qui on refuse la cantine .....la liste n'est pas terminée... Et nous ne parlons pas ici de ces familles avec enfants en bas âge qui dormaient dans la rue avant la « trêve hivernale », parce que les pouvoirs publics refusaient de les héberger. Est-ce cela le droit d'être protégé ?

La Moselle à deux vitesses ? Celle des strass, du futur Beaubourg, des pôles de compétitivité, et celle des logements précaires et des petits hôtels bondés de mêmes qui chahutent ou traînent dehors faute d'espace, faute de pouvoir bénéficier des Droits Fondamentaux pour vivre et s'épanouir comme nos petites têtes blondes nées du bon côté de la barrière !

Il est temps de garantir les Droits Fondamentaux à chaque enfant, quelle que soit son origine.

**Un enfant n'est jamais en situation irrégulière !**

## *De bien mauvaises nouvelles de Guyane*

### **Communiqué du collectif pour la scolarisation sur la rentrée 2005/2006**

Le collectif pour la scolarisation des enfants de Guyane constate que même si des progrès ont été accomplis notamment pour l'inscription des enfants de 12 à 16 ans primo arrivants, grâce à la mise en place de l'accueil des familles au CAS-NAV, il reste beaucoup d'obstacles à la scolarisation des enfants de ce département. Ce que nous avons dénoncé en 2003 / 2004 et 2004/2005 est toujours en place et tend à s'aggraver alors que ces faits datent de plus de 10 ans.

- **Difficultés des familles à l'accueil** en mairies et pratiques discriminatoires : des familles se voient refuser l'accès au guichet mais arrivent à inscrire leurs enfants avec le même dossier quand elles sont accompagnées
- **Refus d'inscrire** des enfants sur liste d'attente dès le début d'octobre comme à Matoury .
- **Pas de communication des listes d'attente** malgré les engagements pris par les participants de l'Observatoire (plus de 500 enfants sur Cayenne, Remire et Matoury début octobre) ; nous avons connaissance de très nombreux enfants sur liste d'attente en maternelle et même en primaire alors qu'il reste des places dans certaines écoles comme à Cayenne nord.
- **Baisse du taux d'enfants scolarisés en maternelle** : des enfants de 5 ans ne sont pas accueillis alors que la scolarisation tardive est facteur d'échec scolaire.
- **Aggravation des conditions d'accueil des collégiens** (diminution de 5% des moyens mis à la disposition par le Ministère alors que les effectifs accueillis explosent : de 100 à 200 d'élèves en plus que les capacités d'accueil dans tous les collèges) Comment la cinquantaine de nouveaux arrivants depuis la rentrée vont-ils être accueillis ? La fermeture en 2005 de 10 Classes Linguistiques d'Accueil pour les enfants non scolarisés antérieurement ( CLA NSA ) n' a pas été compensée par la mise en place de structures spécifiques d'accueil.
- **Oubli du caractère de Zone d'Education Prioritaire de la circonscription** de Cayenne Sud qui voit tous ses projets pédagogiques abandonnés à cause des effectifs qui explosent dans certaines écoles : 31 élèves en CM à l'école de Mortin car la mairie de Cayenne reporte toujours la construction de nouvelles écoles.
- **Difficultés pour faire vacciner les enfants** : plus de centre actuellement à Cayenne, passeport demandé à Matoury
- **Situation toujours catastrophique dans l'Ouest, sur le Maroni et en pays Amérindien** : 1500 enfants sans école dans le secteur APATOU/ MONFINA/ GRANSANTI/ APAGUY avec toujours les mêmes causes bien connues et dénoncées depuis des années :
  - absence d'aménagement du territoire en eau, électricité et téléphone ,
  - absence de construction de logements pour les maîtres (100 enfants non scolarisés pour

cette raison depuis 3 ans à Monfina alors que les salles de classe sont équipées, de même 100 enfants non scolarisés à Grand Santi ....).

-**absence de transport** même quand les parents ont payé 95€(100 enfants non scolarisés à Grand Santi /Monfina) pas de prévision de transport pour les 14 classes qui doivent ouvrir à St Laurent).

-**absence de maîtres** nommés au 1er octobre (9 classes à APAGUY, 2 en pays amérindien, 1 classe à Monfina, 6 classes à Grand Santi, 1 classe à Apatou, 2 classes à Loca, 4 classes à Camopi. L'Inspectrice d'Académie parle de mauvais fonctionnement de 46 écoles pour cette raison.

- **absence de construction d'école** comme à PROVIDENCE depuis plus de 10 ans (500 enfants non scolarisés ) Sur l'ensemble du territoire il manque 200 classes qui avaient été pourtant prévues dès 1998 par une mission interministérielle, pour 2006.

La programmation en constructions et équipements scolaires par les communes est systématiquement insuffisante...

- **absence de recensement** d'enfants non scolarisés en particulier sur la commune de Mana où nous connaissons de nombreux cas : Charvein, village de la crique Acarouany entre autres.

- **Absence d'internat, absence de réponse** aux familles du haut Maroni qui souhaitent voir leur enfant suivre le collège dans des conditions décentes et qui ne veulent plus de l'actuel système d'accueil à Maripasoula.

- **Pas de moyen** pour pérenniser les médiateurs culturels bilingues et en recruter de nouveaux afin d'assurer une présence de la langue maternelle dans les écoles et lutter contre l'échec scolaire .

- **Absence de formation** pour des centaines de jeunes de plus de 16 ans, avec la Mission Générale d'Insertion totalement débordée par l'afflux de jeunes qui viennent chercher de l'aide alors que les structures pour les accueillir n'existent pas . Nous demandons que le dispositif d'accueil pour les plus de 16 ans primo-arrivant mis en place par la MGI l'année dernière et qui a été un succès pour ceux qui ont pu en bénéficier soit reconduit cette année et élargi.

- **Refus d'inscrire** les nouveaux arrivants de 16 à 18 ans. Même si l'obligation de scolarité ne s'impose aux familles que pour leurs enfants de 6 à 16 ans la loi prévoit que l'Etat doit répondre aux demandes de scolarisation. Scolariser un mineur n'est pas interdit .

- **Insuffisance des capacités** d'accueil pour les enfants handicapés : nous avons tous connaissance d'enfants non scolarisés du fait de leur handicap.

- **Retards intolérables** dans le versement des bourses scolaires.

**Si l'observatoire mis en place par le Recteur, les**

## ***Des citoyens (parents d'élèves, élus...) du 20e arrondissement placent la famille PAN menacée d'expulsion sous leur protection***

### ***Une pétition circule pour que Monsieur Pan puisse revenir vivre auprès de sa famille, après avoir été expulsé***

PARIS (12/11/05) – En septembre dernier, nous vous avons alerté sur la situation de la famille Pan, dont le père était en instance d'expulsion. Notre mobilisation n'a pu empêcher son renvoi vers la Chine. Le 13 septembre, Liangbo Pan devenait ainsi le 12 850<sup>ème</sup> expulsé du territoire depuis janvier 2005. Son épouse et ses deux enfants (Chenjie, 13 ans, et Claire, 3 ans) vivent depuis dans la plus grande précarité et restent sous la menace d'une expulsion. Depuis deux mois, les parents d'élèves, le Réseau Education Sans Frontières (RESF) et les enseignants les entourent. Un comité de soutien est en cours de constitution (Abbé Pierre, Guy Bedos...). Ensemble, ils demandent aujourd'hui la régularisation de cette famille, qu'ils placent symboliquement sous leur protection.

#### **1. Qui est M. Pan ?**

Ressortissant chinois, Liangbo Pan vivait en France depuis 1999, avec sa femme et ses enfants. Sa fille Claire est née en France en février 2002. Elle est scolarisée en maternelle dans le groupe scolaire de la rue Olivier-Métra (Paris 20e). Son fils Chenjie, né en février 1994, est entré cette année en 6e au collège Françoise-Dolto (Paris 20e). M. Pan a déposé une demande d'asile politique dès son arrivée qui lui a été refusée. Il a ensuite tenté d'obtenir sa régularisation. En vain. Une nouvelle demande était en cours lorsqu'il a été arrêté, le 1<sup>er</sup> septembre, dans un café du quartier de Strasbourg-Saint-Denis.

#### **2. Une procédure d'expulsion indigne**

Selon la première avocate de M. Pan, rien dans son dossier n'aurait dû conduire à son expulsion. Après six ans de résidence attestée en France, un enfant né en France, un comportement irréprochable, un profond désir de s'insérer dans la société française, une expulsion dans ces conditions est incompréhensible.

Après treize jours de centre de rétention en France, Liangbo Pan a été embarqué de force dans l'avion en compagnie de quatre autres expulsés. Arrivé à Shanghai encadré par des policiers français, remis à des policiers chinois, Liangbo Pan a immédiatement été arrêté. Des membres de sa belle-famille ont organisé une quête pour payer la caution nécessaire à sa libération (environ 800 euros).

#### **3. Les engagements de l'Etat français**

Signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la France s'est engagée à veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit toujours apprécié (article 3) et à ce qu'aucun d'entre eux ne soit séparé de ses parents à moins que son intérêt ne l'exige (article 9). Le Parlement a décrété le 20 novembre Journée Nationale de défense des droits de l'Enfant. Ces engagements forts rendent inadmissible la précarité affective et matérielle dans laquelle vivent Claire, Chenjie et leurs parents.

#### **4. Alimenter les réseaux mafieux**

Les parents d'élèves, RESF et le comité de soutien sont convaincus que l'application brutale d'une législation risque de créer plus de désordres que ceux qu'elle est censée combattre. Rien n'alimente davantage les réseaux mafieux que l'enfermement des personnes dans la clandestinité. Le cas de M. Pan en est l'illustration : endetté en Chine auprès des réseaux de passeurs, Liangbo Pan se dit en grand danger. Il affirme ne pas dormir plus de deux fois au même endroit. A Paris, sa femme s'est vu proposer avec insistance les services de plusieurs intermédiaires contre de fortes sommes d'argent. Notre pétition a déjà réuni plus de six cents signatures. Elle est disponible sur le site : [unvisapourleurpere.free.fr](http://unvisapourleurpere.free.fr)

Par ailleurs, Claire Brisset, Défenseuse des enfants, s'est saisie du cas des enfants et l'avocate maître Dominique Noguères a pris en charge les aspects juridiques du dossier.

Le comité de soutien regroupe déjà l'Abbé Pierre, Guy Bedos, Alternative Libertaire, l'APOM, la Bellevilleuse, la Cimade, la CNT-STE 75, Droits devant, la FCPE, le GISTI, la LCR, la LDH, ME-TRAPÔLE, le MRAP, le Parti communiste, Réseau Chrétiens-Immigrés, le SNUipp, les Verts.

Pour toute information complémentaire vous pouvez joindre :  
Jean Serror : 06 63 93 47 45 (Amicale des Parents Olivier Métra)  
Elisabeth Roger : 06 79 01 55 52 (FCPE - Olivier Métra)  
Nathalie Boissonnet : 06.67.13.66.88 (Amicale des Parents )  
Stéphane Calmeyn : 06 71 61 77 58 (FCPE - Olivier Métra)

(Suite de la page 5) **GUYANE**

**collectivités locales et l'Etat a initié un travail indispensable pour venir à bout de toutes ces difficultés nous ne pouvons que constater l'absence de volonté des Institutions locales à y participer ainsi que d'énormes contradictions entre le discours de l'Etat et la réalité : pas de recensement exhaustif des enfants non scolarisés, absence quasi totale de prévision pour scolariser les enfants repérés dans des conditions dignes, absence de projection dans l'avenir pour la formation des jeunes actuellement présents dans les écoles et les collèges.**

Enfin le collectif dénonce le projet de réforme du droit du sol annoncé par M Baroin.

Seule l'éducation à travers la scolarisation de tous les enfants et de toute la jeunesse de ce département lui donnera un avenir, ce que ne permettra pas la multiplication de Lois d'exception pour l'Outre mer annexées aux Lois de la République. Nous réaffirmons que le droit à la scolarisation s'applique à tous les enfants.

30 octobre 2005

Collectif pour la scolarisation des enfants de  
Guyane 06 94 20 60 20

ADAPD PK6 route du tigre

## ***Affaire MAKOMBO (Sens) : vers une issue ?***

La cavale de Rachel et Jonathan a pris fin. Ils ont enfin rejoint leur famille à Sens mais le préfet refuse toujours de régulariser leur mère.

Les déclarations du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy s'engageant à ce que la circulaire qu'il envisage de publier autorise les jeunes scolarisés et leurs familles à demeurer en France jusqu'à la fin de l'année scolaire ont permis aux enfants de Barbe Makombo, Rachel et Jonathan, de mettre un terme à leur fuite. Ils ont retrouvé leur mère et leurs deux jeunes sœurs Grace et Naomie le samedi 29 octobre, après 81 jours d'absence. L'émotion était au rendez-vous.

Rachel et Jonathan sont actuellement hébergés à Sens. Ils y resteront domiciliés jusqu'à ce que l'assignation à résidence de leur mère à Migennes soit levée et qu'elle puisse entrer dans le logement mis à sa disposition à Sens.

Les démarches destinées à valider les inscriptions scolaires de Rachel (en Troisième à Sens) et de Jonathan (en Seconde au Lycée polyvalent) sont en cours. La levée de leur inscription d'autorité à Migennes et à Joigny a été demandée au ministère de l'Éducation nationale. Des rendez-vous seront pris avec les chefs d'établissements concernés.

Les 10947 signatures de la pétition « Vous nous prenez pour qui ? » revendiquant la protection et l'hébergement accordés à Rachel et Jonathan pendant leur cavale ont été remises le 31 octobre au ministère de l'Intérieur, ainsi que, pour information, les signatures d'élus de l'Yonne demandant la régularisation de Barbe Makombo. Ces pétitions ont été remises à un planton, le ministère de l'Intérieur n'ayant trouvé personne pour recevoir la délégation chargée de transmettre la protestation des milliers de personnes indignées des persécutions contre des enfants. Bel exemple de l'arrogance de la caste technocratique-politique.

Barbe Makombo, accompagnée d'une délégation de son collectif de soutien (Jean-Jacques Avis, Pasteur de l'Église Évangéliste, Jean Cordillot, ancien Maire de Sens, Conseiller municipal, Jean-Marie Guyon, Cimade et MRAP, Thérèse Lagoutte, Conseillère municipale de Sens, Jean-Pierre Lepage, Curé de St-Florentin, délégué à Pastorale des Migrants, Mariah, représentante des jeunes solidaires des enfants Makombo, Richard Moyon, Réseau Education sans frontières, Jacques Pioch, Secrétaire FSU 89, Jean Terreran, SGEN-CFT) rencontrera Monsieur le Préfet de l'Yonne le 2 novembre à midi. Cinq demandes seront présentées :

- 1) L'assurance que Barbe Makombo et ses enfants ne seront pas reconduits à la frontière.
- 2) L'engagement que Rachel et Jonathan ne seront soumis à aucun interrogatoire de police. Un contact sera pris à cette fin avec le ministère de la Justice.
- 3) La levée immédiate de l'assignation à résidence de Barbe Makombo.
- 4) Le droit de scolariser ses enfants dans la ville où elle disposera d'un logement.
- 5) Un titre de séjour renouvelable lui permettant de résider légalement en France et d'y travailler (elle a des propositions d'emploi) afin de ne pas condamner cette famille au dénuement extrême (10 € par semaine et par personne, soit une baguette et demie de pain par jour et par personne). Ayant enduré ce qu'ils ont vécu en RDC puis ayant subi les épreuves de ces dernières semaines, Barbe Makombo et ses enfants ont gagné le droit à une vie digne. Le droit de gagner sa vie et d'élever ses enfants pour Barbe, celui à l'éducation et à la scolarité pour Rachel, Jonathan, Grace et Naomie.

Ces demandes sont formulées par un collectif de soutien qui dépasse les clivages traditionnels et rassemble des sensibilités multiples, véritable reflet de la société dans ses diversités. Plus de 4 000 habitants du département de l'Yonne ont signé une pétition demandant la régularisation de Barbe, 136 élus du département (à ce jour) de toutes tendances ont fait de même, 11 000 personnes, parmi lesquelles nombre de responsables nationaux syndicaux, associatifs et politiques ont signé la pétition « Vous nous prenez pour qui ? », deux rassemblements ont eu lieu devant la Sous-Préfecture de Sens, un sit-in à la porte du lycée polyvalent de Sens, un débrayage à celui de Joigny, une présence silencieuse du collectif lors du Colloque sur l'intégration, une réunion publique avec des dirigeants de la LDH, du MRAP et de la FSU, un concert de solidarité a réuni 300 personnes, essentiellement des jeunes, des dizaines de citoyens ordinaires ont délibérément enfreint la loi pour accueillir Rachel et Jonathan, les héberger, les transporter, les nourrir, les éduquer, les distraire et surtout les soutenir matériellement et moralement, des dizaines d'articles sont parus dans la presse régionale et nationale (et encore le 31 octobre dans Le Monde de l'Éducation et dans Elle qui y consacre son éditorial), les radios et les télévisions ont abondamment rendu compte de l'affaire. Il faut que les autorités respectent la volonté populaire quand elle s'exprime de façon aussi unanime et déterminée. Barbe Makombo doit recevoir un titre de séjour.

Communiqué RESF du 1<sup>er</sup> novembre 2005

### **Les suites de la rencontre avec le Préfet**

Une délégation de 9 personnes a été reçue la le Préfet de l'Yonne le 2 novembre. Pendant l'entrevue, le Préfet adopte un ton très ferme : il reconnaît qu'en vertu de la circulaire Sarkozy suspendant l'expulsion des jeunes scolarisés et de leurs familles, Barbe Makombo ne peut pas être reconduite avant la fin de l'année scolaire. Pas gêné, il nous demande de « travailler avec lui à préparer le retour au pays de la famille » ! Pour le reste, il ne concède rien. Pas d'interrogatoire de police des jeunes : « ça concerne la Justice » ; levée de l'assignation à résidence de Barbe, il « va réfléchir ».

Il s'agit en réalité d'une manœuvre assez puérite destinée à n'annoncer son recul qu'après la conférence de presse don-

née à la sortie de la préfecture (France 3, Radio Bleu Auxerre, Yonne Républicaine, ITV) : les journalistes partis, la préfecture annonce que l'assignation de Barbe est étendue à tout le département, autrement dit qu'elle peut s'installer à Sens, le ministère de l'Éducation nationale lève l'affectation d'autorité des enfants dans des établissements de Migennes et, le lendemain, le Procureur annonce qu'il n'est pas question de mener une enquête sur la fuite des enfants.

La famille est donc réunie à Sens dans un appartement mis à sa disposition. Jonathan a été accueilli à la grille du lycée par le proviseur. Ses sœurs, Grace et Rachel ont rejoint leur collège à Sens. Et, bien entendu, le combat continue pour la régularisation de Barbe.

## **Soutenir RAMIN contre l'ASE Paris**

### **Ramin, jeune majeur mis à la rue par l'ASE : désaccord sur son parcours scolaire**

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) est un établissement public placé, dans chaque département, sous l'autorité du président du Conseil général (à Paris, le maire de la ville). Elle a pour mission de protéger et d'éduquer des mineurs qui n'ont pas de famille ou qui, en raison de situations de fait ou sur décision de justice, lui sont confiés.

Au-delà de leur minorité, les ASE peuvent signer des « contrats jeunes majeurs » qui permettent leur prise en charge jusqu'à l'âge de 21 ans. Mais les ASE décident cette mesure ou l'interrompent selon leur bon vouloir.

L'histoire de Ramin Ramani racontée ci-dessous est exemplaire des conséquences de cet arbitraire.

Ramin RAMANI est un jeune majeur (né en mai 1987) afghan entré en France en mai 2003. Demandeur d'asile, il attend actuellement sa convocation par la Commission des recours des réfugiés (CRR).

Du temps où il était encore mineur, le juge des enfants de Paris l'avait confié à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) 75 en janvier 2004.

A la rentrée scolaire de septembre 2004, il a été inscrit dans un lycée d'Eure-et-Loire dans une classe d'apprentissage du français-langue étrangère (FLE) où, tout au long de l'année, il a obtenu de brillants résultats. Jamais véritablement scolarisé auparavant en raison de la situation en Afghanistan, cette première année d'école lui a permis de parler convenablement le français et de commencer à pouvoir le lire et l'écrire.

A l'âge de 18 ans en mai 2005, Ramin a signé avec l'ASE un « contrat jeune majeur » d'une durée de trois mois. Dès juillet 2005, l'ASE de Paris a manifesté sa volonté que Ramin, qui espère devenir menuisier, entre directement en formation de CAP. Ramin, ainsi que des militants français qui le connaissent bien et qui le suivent, étaient convaincus qu'il n'avait pas encore le niveau nécessaire pour un tel parcours et qu'il lui fallait suivre une année de CIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance). Comme Ramin avait aussi envie de rester à Paris, il a informé l'ASE qu'il ne souhaitait pas retourner dans l'Eure-et-Loire où il était pensionnaire et qu'il voulait bénéficier d'une inscrip-

tion en CIPPA. L'ASE lui a alors dit de se débrouiller (inscription scolaire, recherche d'une chambre en foyer) et qu'elle se prononcerait plus tard. Avec l'aide de ses amis, Ramin a été inscrit en CIPPA à Paris. Il a aussi trouvé plusieurs possibilités d'hébergement en foyers. Mais, en août 2005, l'ASE lui a annoncé que ou bien il entraînait en première année de CAP en Eure-et-Loire ou bien il ne serait plus pris en charge par elle. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, Ramin s'est incliné. Il est redevenu pensionnaire en Eure-et-Loire où il a commencé un cycle CAP.

Très vite, il a été noyé par un niveau inaccessible pour lui. Son éducateur au lycée comme son professeur principal ont rapidement compris l'erreur d'aiguillage. Dans deux rapports distincts de la fin de septembre 2005, l'un et l'autre déplorent que Ramin n'ait pas été orienté vers une CIPPA, tout en soulignant l'intelligence du jeune homme et son acharnement au travail.

Fort de ce double avis qui confortait le sien, Ramin a réaffirmé, le 30 septembre 2005, à l'ASE de Paris son désir d'intégrer une CIPPA parisienne pour laquelle il avait réussi les tests d'admission. L'inspectrice ASE responsable de sa prise en charge lui a aussitôt signifié un refus de renouvellement du contrat jeune majeur, avec l'inévitable conséquence de mettre Ramin à la rue. L'ASE lui a juste concédé un mois d'un hôtel au « standing » de très bas niveau. Puis lui a indiqué que, après, il aurait à se débrouiller avec le 115 (Samu social).

Depuis le 30 septembre, Ramin suit des cours de CIPPA dans un lycée parisien du XIX<sup>e</sup> arrondissement, dont le programme convient parfaitement à son niveau.

Ses amis, membres du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) et du Collectif de soutien des exilés ont écrit à la directrice de l'ASE de Paris dès le 5 octobre pour demander un ré-examen de la décision stupide et brutale de son institution. Martine Billard, députée de Paris, est intervenue, ainsi que le défenseuse des enfants. Mais l'ASE Paris est restée muette jusqu'à ce jour.

Ramin est aujourd'hui à la rue malgré de multiples réactions : Défenseuse des en-

fants, Martine Billard, Syndicat FSU des personnels de la ville de Paris et protestations individuelles à la suite d'une "action urgente" dans le Réseau Education sans frontières.

Vous noterez qu'il s'agit d'une décision politique puisque c'est la directrice de la DASES (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé) qui répond et assume sur la base évidente d'une couverture par le cabinet du maire de Paris, qui est le patron politique de la structure. M. Delanöe avait été personnellement mis au courant du dossier, ainsi que Mme Gisèle Stievenard, maire adjointe chargée de cette question.

Ni Ramin ni les ami-e-s qui le soutiennent, au premier rang desquels le Collectif de soutien des exilés, n'ont envie de baisser les bras devant le monstre froid qu'est l'ASE de Paris, ne serait-ce que parce que l'assassinat social de Ramin est l'un des très nombreux assassinats de ce type commis par cette ASE.

Plusieurs d'initiatives sont envisagées :

- 1) Une ou plusieurs nuit(s) de camping protestataire devant l'ASE (rue de Reuilly, Paris 12) qui serai(en)t l'occasion d'expliquer à l'opinion et à la presse toutes les monstruosité(s) du monstre (et il y en a beaucoup...) et d'exiger un nouveau contrat pour Ramin
- 2) Un recours contentieux contre l'ASE devant le tribunal administratif
- 3) La saisine du médiateur de la République

Pour sa part, Ramin a saisi hier le juge pour enfants de Paris pour lui demander une protection judiciaire de jeune majeur.

Par ailleurs, il y a des directeurs de foyers de jeunes travailleurs sympas. L'un d'entre eux vient d'attribuer une chambre gratuite à Ramin qui n'est donc provisoirement pas à la rue. Remerciez soit ce gentil directeur.

Que ce très beau geste ne nous démobilise pas, car beaucoup d'autres jeunes majeurs étrangers isolés sont eux bel et bien à la rue à cause de l'ASE de Paris. Il faut les défendre et défendre aussi les futures victimes de l'ASE à travers le cas de Ramin.



## Des victoires

### **Ecole Bara à Lille (quartier Fives) : bonne nouvelle - la famille va être régularisée**

Lundi 17 octobre, la préfecture accorde un récépissé de séjour. Elle va constituer un dossier de demande de titre de séjour « vie privée et familiale ». Le Secrétaire Général Adjoint, chargé du dossier, s'engage à ce qu'ils soient régularisés. « Plus de problème » a-t-il dit.

Une fête était organisée le, mardi 18, à l'école.

Rappel :

Nous avons appris que la famille de deux de nos élèves venait de se voir refuser le droit d'asile en France. Cette famille est d'origine mixte : arménienne et azéri. Elle a fui le conflit Arménie / Azerbaïdjan et est en France depuis 5 ans les deux petites filles sont scolarisées chez nous. Narine en CP, Marine en CE2. Elles parlent toutes les deux parfaitement le français. Les parents ont eux aussi appris le français et sont parfaitement intégrés à la vie de l'école. Ils sont très soucieux de la scolarité de leurs enfants. Ils sont pour le moment hébergés par le CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile). Cet hébergement prend fin avec le rejet du recours à la commission des recours des réfugiés. Avec leurs deux petites filles, cette famille devait être à la rue le 17 octobre (journée mondiale du refus de la misère).

Une rencontre de soutien de la famille M. a été organisée le 14 octobre, à l'école Bara : belle mobilisation (enseignants, parents, enfants, habitants du quartier). La presse a relayé (important article dans la Voix du Nord), reportage de M6 et passage sur Radio France bleue.

D'après les infos de RESF 59-62

## Des sursis

### **Le Tribunal annule l'arrêté de reconduite à la frontière qui frappait la famille Sivsivadze et condamne la préfecture à payer 750 euros**

La famille Sivsivadze a quittée la Georgie en 1998 pour ne pas subir le sort de leurs proches morts assassinés. Après un passage par l'Allemagne jusqu'en 2000, ils séjournent en Belgique jusqu'en août 2002, date de leur expulsion vers la Georgie. Dans le mois suivant le retour, le père aurait été arrêté et torturé, et la mère "disparaît". Il s'en suit une nouvelle fuite vers la France cette fois, où les deux enfants et leur père arrivent le 12 janvier 2003. Après un accueil à Chantepie (35) et Goven, ils résident aujourd'hui sur la commune de Pipriac (35). A ce jour, les demandes de maintien sur le territoire français ont toute échoué, et ils sont maintenant sous le coup d'un Arrêté de Reconduite à la Frontière. Les enfants ont maintenant 12 ans (Sandro) et 8 ans (Anna) et suivent une scolarité à Maure de Bretagne.

Devant la mobilisation de quelques élus locaux (maires, sénateur) sous la pression populaire (bientôt les élections....) la préfète a attribué au papa un titre sanitaire de séjour pour 3 mois. C'est insuffisant ! Nous restons mobilisés et souhaitons plus. Nous avons ainsi besoin d'un soutien important pour avoir plus de poids...

Une pétition est en ligne : <http://www.annaetsandro.net>

Le 26 octobre le tribunal administratif a annulé l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, accompagnant sa décision d'une condamnation financière de la préfecture de 750€! La préfecture a maintenant 1 mois pour se prononcer et éventuellement faire appel. Dans l'attente elle doit fournir un titre de séjour provisoire à M. Sivsivadze.

### **A Nanterre, une carte de séjour « étudiant » pour Leidy D. V.**

Leidy Diaz Valencia a été reçue ce matin, mardi 25 octobre, à la préfecture de Nanterre (92) et a obtenu un titre de séjour "étudiant" d'une durée de 1 an et renouvelable pour la durée de ces études. Nous étions une bonne vingtaine à l'accompagner entre élèves et enseignants. Certes ce résultat n'est pas un titre de séjour de 10 ans comme l'aurait souhaité Leidy, mais en l'état de la législation, il est appréciable et il n'aurait sans doute pas été obtenu sans la rapidité et l'ampleur de la solidarité qui s'est exprimée à Balzac autour de Leidy. Il suffit de le comparer la lettre reçue par Leidy le 6 septembre qui lui indiquait « en l'état actuel de votre dossier, vous ne pouvez prétendre à la délivrance d'aucun titre de séjour ».

D'après les infos du professeur principal de la classe de TES

## Un échec

**Le 31 octobre — sans doute pour inaugurer la circulaire du ministère de l'intérieur — Madame DULAM-SUREN est placée au centre de rétention de Paris sur décision de la Préfecture du Cher.**

**Elle est venue en France demander l'asile avec son mari et son fils. Ils sont déjà déboutés du droit d'asile. Elle a un enfant de 13 ans scolarisé en 5ème G du Collège Mendès France, situé au 19, rue de Soissons à Tourcoing. La famille est hébergée par la Sonacotra de Lille. Ils avaient rendez vous à la LDH pour une éventuelle régularisation humanitaire.**

**Mme DULAMSUREN a été expulsée à 6h du matin le 3 novembre.**

## Malgré l'expulsion de son époux, Rania Boudouani décide de rester en France avec ses filles pour qu'elles continuent leur scolarité

A la suite de l'expulsion, par injonction préfectorale, le jeudi 13 octobre de M. Ahmed Boudouani, séparé arbitrairement de sa famille (femme, filles, fils et petite fille) le collectif des sans papiers de Bourges, ainsi que des sympathisants parisiens se sont rendu ce matin à Orly pour tenter une ultime action.

Le collectif a contacté les passagers du vol de 10h pour Alger de la compagnie Aigle Azur, qui collabore aimablement aux expulsions actuelles, pour les informer de la présence de M. Boudouani dans leur avion. La très grande majorité a manifesté ouvertement la condamnation de ces pratiques, et a assuré le collectif de son soutien. Un passager lui a communiqué son numéro de portable et l'a tenu au courant du déroulement de l'embarquement : les passagers ont, dès leur entrée dans l'avion, demandé à parler au commandant de bord, ont refusé de s'asseoir, et discussions et négociations ont duré assez longtemps. Des passagers pleuraient. L'avion, malgré cet élan contestataire, a décollé, mais avec 25 minutes de retard. Si l'élan est retombé, il a cependant vécu. Ahmed Boudouani a donc atterri vers 13h avec, pour toute fortune, 20 euros en poche. Après quelques heures de garde à vue, il se retrouve à Alger sans famille, ni amis, ni soutien.

Il est difficile de comprendre l'acharnement de la préfecture du Cher à l'égard de la famille Boudouani. Une stratégie très discutable a été improvisée, consistant à expulser le père et à le séparer de sa famille dans l'objectif de convaincre la mère et les enfants de le rejoindre volontairement en Algérie.

Rania Boudouani se retrouve donc à Bourges seule avec ses enfants, sans ressources financières. Si elle décide malgré tout de rester en France, elle sait en tout cas, aujourd'hui qu'elle peut compter sur la motivation et l'engagement à ses côtés :

- du collectif des sans-papiers, de plus en plus nombreux et déterminés...
- des 900 signatures de la pétition récemment signée en faveur de sa famille,

- des membres étudiants et enseignants du collège Victor Hugo (où sont scolarisées les deux filles), qui ont d'ailleurs débrayé le 13 octobre, manifesté et rencontré la Préfète du Cher.

**Rebondissement** : lundi 31 octobre, 12h30 coup de fil de la préfecture du Cher qui revient sur sa décision et convoque Rania à 14h (alors que la préfecture est fermée pour cause de pont). Lors de l'entretien, le sous préfet (qu'on a visiblement dérangé durant son week-end) a fait la proposition suivante : soit Rania part avec ses filles comme prévu mercredi avec une aide au retour de 700€ remis à l'aéroport (+ 2 autres versements de 700€ une fois en Algérie) soit elle part en juillet sans rien. Rania a décidé de rester. Cette décision permettra à Manel et Imane de terminer leur année scolaire dans une certaine sérénité. Nous regrettons cependant l'expulsion du père, Ahmed, et la séparation forcée de la famille Boudouani, quelques jours avant cette décision. Notre objectif reste la régularisation de la famille Boudouani, et le retour d'Ahmed auprès des siens.

D'après les informations du Collectif de soutien de la famille Boudouani

## Le Tribunal administratif de Toulouse reconnaît que la famille Davidian ne peut pas retourner dans son pays

Le couple DAVIDIAN résidant à Villefranche de Rouergue (Aveyron) et ses deux enfants Lianna 7 ans et Hovik 5 ans sont menacés d'expulsion.

Le père est Arménien et la mère Azerbi. Ils ont fait une demande d'asile politique qui a été refusée parce que l'OFPRA considère qu'ils ne sont pas en danger dans le pays. Pourtant que le fait que le père soit Arménien donc catholique et la mère Azerbi donc musulmane créé des conflits. Suite à la réception d'un arrêté de reconduite à la frontière un collectif a été créé et un député maire UMP leur assure son soutien. La mairie a même été prêtée pour une conférence de presse.

Mi-novembre le Tribunal administratif de Toulouse a annulé l'arrêté de reconduite à la frontière.

## Un 1er succès pour Mme Houria KADDAH

Communiqué du 17.10.05 / 20 h

Une centaine de personnes (élèves et personnels du lycée Delacroix de Drancy, plus quelques militants d'autres établissements) se sont déplacés en manifestation vers la préfecture de Seine Saint-Denis où ils ont tenu un rassemblement ce lundi 17 octobre à 15 h 30.

Ils venaient défendre Mme Kaddah, une mère de famille algérienne de 49 ans (trois enfants scolarisés en France), interpellée, puis placée quelques jours en centre de rétention. Elle s'est vu notifier un arrêté de reconduite à la frontière en vue d'une expulsion. Grâce à l'avocat fourni par RESF, elle a pu être libérée et assignée à résidence, mais son recours contre cet arrêté vient d'être rejeté par le tribunal administratif de Cergy et la menace se rapprochait.

La délégation (représentants de l'Inter-syndicale, parente d'élève, élève et LDH) a été reçue par M. BONTE, Secrétaire Général de la préfecture. Elle a plaidé la cause de cette famille, présente en France depuis 5 ans, parfaitement insérée dans la société française, où elle a trouvé refuge après avoir vécu des faits de violence graves en Algérie.

M. BONTE a commencé par rappeler les lois régissant l'entrée et le séjour, reprochant à cette famille de s'être maintenue en France après qu'elle se soit vu refuser l'asile territorial, et d'avoir trouver le moyen de travailler, comme si elle n'avait pas été dans l'obligation de donner aux trois enfants des conditions de vie et d'éducation les meilleures possibles.

Continuant sur le registre de la fermeté, il a repris à son compte l'idée selon laquelle la France ne peut pas accueillir « toute la misère du monde », affirmé ne pas pouvoir régulariser dans ce cas pour des raisons humanitaires « faute de preuves significatives », comme si les bourreaux donnaient des certificats à leurs victimes, et prétendu que la fille aînée, lycéenne qui dispose, elle, d'un titre de séjour étudiant, pouvait parfaitement rester seule en France, alors que sa mère et ses deux frères plus jeunes seraient reconduits.

Au cours de la discussion, qui a duré plus d'une heure, M. BONTE a pris connais-

sance des motivations du Juge des Libertés qui avait pris en compte dans son délibéré « l'intérêt supérieur de l'enfant », qu'une « expulsion » de la maman aurait gravement remis en cause. Il a fini reconnaître la volonté d'intégration de cette famille. Et, implicitement, il a pris acte aussi de la mobilisation des enseignants et des élèves, de l'intérêt qu'ils portent à cette famille. En fonction de ces éléments, il nous a indiqué que, tout en refusant de régulariser, il s'engageait néanmoins à ne pas faire exécuter l'APRF.

Mme KADDAH ne sera donc pas reconduite à la frontière.

Cette issue soulage évidemment Mme KADDAH, dont on nous assure qu'elle ne serait plus assignée à résidence, c'est à dire contrainte d'aller signer tous les deux jours au commissariat. Mais cette décision ne saurait nous satisfaire pleinement, car elle laisse cette famille sans titre de séjour, donc dans la précarité et l'insécurité permanentes qui sont la condition de tous les sans papiers.

Cependant le lycée Delacroix a fait preuve d'une belle réactivité et d'une solidarité exemplaire. Nul doute qu'on s'en souviendra en préfecture quand il reviendra très bientôt plaider la cause des jeunes scolarisés sans papiers qui y sont scolarisés.

La délégation.  
Contact : [resf93@chello.fr](mailto:resf93@chello.fr)

#### - RESF Arras-Lens

Le 20 octobre 2005, se sont réunies une vingtaine de personnes représentatives d'associations (ATTAC, Code 62, FCPE Arras) et de syndicats (CNT- SSEC 59/62, SGPEN-CGT 62, SNES, SNUIPP, SUD Education, FSU, Solidaires Arras) pour dénoncer la situation d'élèves scolarisés sans papiers et créer un réseau local Arras-Lens d'éducation sans frontières.

Pour les contacter :  
RESF Arras-Lens  
s/c FSU Maison des Sociétés  
16 rue Aristide Briand  
62000 ARRAS  
[resf.arras-lens@laposte.net](mailto:resf.arras-lens@laposte.net)

#### - RESF dans la Vienne

RESF 86  
Maison de la Solidarité  
22 rue du Pigeon Blanc  
86000 Poitiers  
Téléphone : 05 49 52 06 51  
[resf86@no-log.org](mailto:resf86@no-log.org)

## Bienvenue aux nouveaux collectifs locaux

#### - RESF 92 Nord

Une réunion de constitution de Resf 92 nord a eu lieu le mardi 11 octobre avec les organisations suivantes : Le SNES (92 et secteur Droits et Libertés du SNES), le SNUIPP Nanterre, la FSU 92, La CGT Education, la FCPE (Clichy et le responsable au RESF de la FCPE), Solidaires et Sud rural, le Réseau Ecole et le Réseau Migrations-Citoyennetés du PCF, la LCR, Alternative Libertaire.

Prochaine réunion : MARDI 18 NOVEMBRE 2005 à 18 h 30.

Au siège du SNUIPP et de la FSU 92  
3 bis rue Waldeck Rochet  
à NANTERRE  
RER A Nanterre Ville

#### - RESF Toulouse

Un collectif RESF a vu le jour à Toulouse, composé pour l'instant des organisations suivantes : cimade, ldh, mrap, ras le front, fsu, sud, cgt soutenu par lcr et pcf

Contact :  
[resf31@sousabri.org](mailto:resf31@sousabri.org)

#### - RESF Bas-Rhin

Une réunion de constitution du RESF 67 aura lieu le mercredi 23 novembre  
Contact : [resf.67@laposte.net](mailto:resf.67@laposte.net)  
ou [resf.strasbourg@laposte.net](mailto:resf.strasbourg@laposte.net)

#### - RESF Pyrénées Orientales

Perpignan le 14 novembre 2005  
Le mercredi 9 novembre 2005, lors d'une réunion qui s'est tenue à la Bourse du Travail, un certain nombre d'organisations, humanitaires, syndicales et associatives, ont décidé de la création d'un « Réseau d'Education Sans Frontière » dans les Pyrénées Orientales.

Les récentes expulsions et reconduites aux frontières de jeunes Sans Papiers « scolarisés », ont pris un tour massif dans notre département.

Aussi, afin de stopper cette hémorragie d'expulsions, hémorragie choquante parce qu'elle touche des jeunes qui s'inscrivent dans un parcours d'intégration et parce qu'elle est révélatrice d'une politique d'exclusion dirigée à l'encontre d'une population fragilisée, celle des Sans Papiers, le réseau se fixe comme objectifs :

- d'informer ces jeunes lycéens et/ou collégiens de leurs droits tant qu'il en est temps,
- de les aider dans leurs démar-

ches administratives,

- d'être solidaires et à leurs côtés, à tout moment, s'ils le souhaitent...

Vous pouvez contacter, dès à présent, une personne d'une des organisations membres du réseau...

Organisations membres du R.E.S.F. au 14/11/2005

Mouvement associatif : ASTI 66, CIMADE, Ligue des Droits de l'Homme, MRAP, FCPE 66

Mouvement syndical : CNT-FTE 66, FSU, SDEN-CGT, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNPES-PJJ-FSU, SNUIPP-FSU, Solidaires, SUD Education 66, SUD Etudiant Perpignan, SUD Santé Sociaux, Syndicat de la Magistrature, UD-CGT, UNEF

Comités : Comité de Soutien aux Sans Papiers des P.O., Comité de soutien Etudiants/lycéens  
Soutiens au 14/11/2005  
C.G.A., LCR, MJCF, PCF...

#### - RESF64 (Pyrénées Atlantiques) Assemblée générale fondatrice Réseau Education Sans Frontières des Pyrénées-Atlantiques le 26 novembre à Mourenx à 10h00

(Hôtel de la Communauté des communes de Lacq)

### Pour rejoindre le RESF UN SITE

[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

UNE ADRESSE E-MAIL  
[educsansfrontieres@free.fr](mailto:educsansfrontieres@free.fr)

UNE LISTE D'INFORMATION  
[Resf.info@rezo.net](mailto:Resf.info@rezo.net)

Pour s'inscrire :  
<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf.info>

Attention : cette liste ne reçoit pas de messages. Utiliser l'adresse mail.

UNE LISTE DE DISCUSSION  
[Resf@rezo.net](mailto:Resf@rezo.net)

Pour s'inscrire/se désinscrire :  
<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf>

UNE ADRESSE POSTALE  
RESF s/c EDMP,  
8 impasse Crozatier  
75012 Paris

## Listes des collectifs locaux, dates des réunions et permanences

### Collectifs RESF d'établissements, de villes ou de régions :

1. Bas-Rhin (Strasbourg - 67) / Resf : [resf.67@laposte.net](mailto:resf.67@laposte.net) et [resf.strasbourg@laposte.net](mailto:resf.strasbourg@laposte.net)
2. Bouches du Rhône (13) / Resf : [resf13@no-log.org](mailto:resf13@no-log.org)
3. Essonne (91) / Resf en gestation [yvette.legarff@wanadoo.fr](mailto:yvette.legarff@wanadoo.fr) [fsu91@fsu.fr](mailto:fsu91@fsu.fr)
4. Eure (27) / Collectif de soutien à Ming et Peï et aux mineurs et jeunes majeurs scolarisés sans papiers
5. Haute-Garonne (Toulouse - 31) / Resf : [resf31@sousabri.org](mailto:resf31@sousabri.org) tél. : 06 13 82 55 51
6. Haute-Normandie (Rouen - 76) / Resf : S/C Sud Education Haute Normandie, 8 rue Louis Blanc 76100 Rouen Tél. 02 35 63 20 05
7. Hauts de Seine Nord (Nanterre 92) / Réunion le dernier mardi de chaque mois à la FSU 3 bis, rue Waldeck Rochet à Nanterre
8. Hauts de Seine Sud Resf tous les premiers mercredis du mois, 17h30-18h30 salle Daniel Mayer, 23 avenue Lombart (Maison de l'Economie sociale) 92 Fontenay aux Roses (RER & 128).
9. Hérault (34) / Collectif "jeunes sans papiers" : RESF-34@placeauxdroits.net
  - Montpellier : Permanence d'accueil lundi et jeudi de 10h à 12h 16 rue Saint Louis
  - Béziers : Permanence d'accueil vendredi 14h à 17h 14 rue de la Rotonde
10. Ille et Vilaine (35) / Resf : [resf-35@free.fr](mailto:resf-35@free.fr) Tél. 06 21 51 34 57
11. Loire Atlantique (Nantes - 44) / Collectif Enfants Etrangers Citoyens Solidaires
12. Loiret ((Orléans - 45) / Collectif de Soutien aux Enfants de Sans-Papiers scolarisés : chaque jeudi à 18 heures à la FSU 45, 10 rue Molière à Orléans
13. Lyon (01/42/69) / Resf : [resf-lyon@aol.com](mailto:resf-lyon@aol.com) Tél. 06 81 51 81 44 ou 06 23 85 17 70 S/c LDH, 5 place Bellecour 69000 Lyon
14. Maine et Loire (Angers - 49) / Resf : [bruno.cheminat@tele2.fr](mailto:bruno.cheminat@tele2.fr) ou [celia.chauvin@free.fr](mailto:celia.chauvin@free.fr)
15. Meurthe et Moselle (Nancy 54) / Resf 54 : permanences le ven-
- dredi de 18H30 à 20H00 s/c LDH MJC de la République 27, rue de la République 54000 Nancy
16. Moselle (57) / Resf : [resf-57@wanadoo.fr](mailto:resf-57@wanadoo.fr)
  - Metz : tél. 06 87 95 17 20
  - Sarreguemines : tél. 03 87 98 86 15
17. Nord - Pas de Calais (59 - 62) / Resf
18. Oise (60) / Solidarité Migrants : Contact : [jmbavard@club-internet.fr](mailto:jmbavard@club-internet.fr)
19. Paris (75) / Resf : **Date ?** 61, rue des Amandiers 75020-PARIS M° Père Lachaise
20. Paris 11<sup>ème</sup> / Groupe Education Sans Frontières Voltaire
21. Paris 13<sup>ème</sup> - 14<sup>ème</sup> - 15<sup>ème</sup> / Resf : contact jean.pilon@laposte.net Permanence 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h Salle Moulin des Lapins XIV<sup>è</sup>
22. Paris 17<sup>ème</sup>-18<sup>ème</sup> / Resf : [resfparis18@yahoo.fr](mailto:resfparis18@yahoo.fr) Permanence tous les mardi et jeudi de 17 à 20h, Maison Des Associations, 15 passage Ramey Paris 18<sup>ème</sup>.
23. Paris 19<sup>ème</sup> / Resf : [resfparis19@yahoo.fr](mailto:resfparis19@yahoo.fr) **Date ?** Maison des Associations, 20 rue Pailleron M° Bolivar ou Laumières.
24. Puy de Dôme (63) / Resf : [resf-63@free.fr](mailto:resf-63@free.fr) chaque 1er lundi du mois à 18H00 à Clermont-Ferrand Centre Richepin local LDH
25. Pyrénées Atlantiques (64) / Resf : contact [fcpe.cdpe64@free.fr](mailto:fcpe.cdpe64@free.fr)
26. Pyrénées Orientales (66) / Resf Contacts : LDH autrement-dit@wanadoo.fr et FSU [fsu66@fsu.fr](mailto:fsu66@fsu.fr) Réunion mardi 26 novembre, 18h Bourse du Travail, local CGT
27. Seine Saint-Denis (93) / Resf [resf93@chello.fr](mailto:resf93@chello.fr) Permanence d'accueil le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois 17 h 30 Bourse du Travail de Saint-Denis Rue Bobby Sands M° Porte de Paris
28. Seine et Marne (Melun - 77) : contact Resf : [ldhme-lun@wanadoo.fr](mailto:ldhme-lun@wanadoo.fr)
29. Val de Marne (94) / Collectif Unitaire de Défense des Elèves, Etudiants et Enseignants Etrangers (Académie de Créteil) : [cgt.education94@laposte.net](mailto:cgt.education94@laposte.net) Perma-

nence 17h 1<sup>er</sup> mercredi du mois (hors vacances scolaires) Maison des syndicats, 11 rue des Archives, 94 Créteil, 4<sup>ème</sup> étage - Tél. : 01 41 94 94 25

30. Val de Marne (94) / Collectif de défense des sans papiers de Villejuif
31. Vienne (86) / Resf : [resf86@no-log.org](mailto:resf86@no-log.org) Maison de la Solidarité 22 rue du Pigeon Blanc 86000 Poitiers Tél. : 05 49 52 06 51
32. Yvelines (Les Mureaux - 78) / Collectif lycée J. Vaucanson : Contact [fanggun@wanadoo.fr](mailto:fanggun@wanadoo.fr)

### SOMMAIRE DU BLIS N° 21

#### P.1 Rencontres RESF 3 décembre 2005

P.1 Circulaire Sarkozy : Chronique de milliers d'expulsions annoncées

P.2 En guise de conclusion provisoire sur une affaire dont on n'a pas fini de parler

PP.3-4 L'application de la circulaire Sarkozy

P.5 De bien mauvaises nouvelles de Guyane

P.6 Des citoyens (parents d'élèves, élus...) du 20<sup>e</sup> arrondissement placent la famille PAN menacée d'expulsion sous leur protection

P.7 Affaire MAKOMBO (Sens) : vers une issue ?

P.8 Ramin, jeune majeur mis à la rue par l'ASE pour cause de désaccord sur son parcours scolaire

P. 9-10 Des victoires, des sursis, une défaite

P.11 Bienvenue aux nouveaux collectifs locaux

### JEUNES SCOLARISES SANS PAPIERS

#### REGULARISATION

#### MODE D'EMPLOI

Un guide pratique et juridique réalisé par le RESF

DEUXIEME EDITION

DISPONIBLE LE 3 DECEMBRE

[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

(téléchargement gratuit)

Version papier 1 € par exemplaire

Frais de port : 2 € pour 2 brochures ; 3 € pour 4 brochures ; 4 € pour 8 ; 5 € pour 16 ; 6€ pour 24 exemplaires.

Les brochures peuvent être commandées par Internet

([educsansfrontieres@free.fr](mailto:educsansfrontieres@free.fr)) ou par voie postale (RESF s/c EDMP 8 impasse Crozatier 75012 Paris). Chèques à l'ordre du RESF